



# RÈGLEMENT DU CRITERIUM **VETERANS**

## Spécificité de la compétition

<b>Licenciés</b>	Seniors Vétérans, <del>seniors</del> , seniors F, loisirs, entreprise
<b>pratique</b>	8 x 8
<b>Aire de jeu</b>	Demi-terrain de foot à 11
<b>Temps de jeu</b>	3 x 20 minutes
<b>Ballon</b>	Taille n°5

### Article 1 - ADMINISTRATION

Le Criterium ~~vétérans, des 40 ans et plus~~, est administré par une Commission désignée par le Comité de Direction.

Il se joue sous licence libre, loisir ou entreprise.

Il se dispute sous le Règlement des championnats du District de l'Indre de Football, de la Ligue Centre Val de Loire, de ses districts et des Statuts et Règlements de la FFF.

### Article 2 – DIVISIONS ET GROUPE

Il n'y aura ni montée, ni descente.

L'articulation et l'organisation seront déterminées en fonction du nombre d'inscrit dans le critérium.

### Article 3 – CALENDRIER ET HORAIRES

Les rencontres sont fixées par défaut le vendredi soir ou dans la semaine concernée suivant le calendrier établi par le secteur administratif (pas plus d'un match par semaine).

Avec l'accord de leur adversaire, les clubs peuvent demander à jouer leurs matchs aux jours et heures souhaités.

Inscriptions des équipes jusqu'au 10 septembre. Début critérium en octobre.

Temps entre deux rencontres : application de l'article 151 des Règlements Généraux

### Article 4 – LICENCES ET QUALIFICATION

4-1 - L'épreuve est ouverte à des équipes dont les joueurs ou joueuses doivent être titulaires de la licence « Senior Vétérans » libre, loisir ou entreprise délivrée par la Ligue du Centre Val de Loire ~~et avoir 40 ans et plus le jour de la rencontre. Pour compléter l'équipe 2 joueurs ou joueuses maximum âgés de 35 à 40 ans titulaire d'une licence pourront être inscrits sur la feuille de match~~

4-2 - Le nombre de joueurs mutés est illimité.

4-3 - Quatorze joueurs sont autorisés à participer aux rencontres et portés sur la feuille de match, 8 joueurs plus 6 remplaçants.

### Article 5 – REMPLACEMENT DES JOUEURS

Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et à ce titre revenir sur le terrain sous condition d'être inscrit sur la feuille de match avant le début de la rencontre.

### Article 6 – SYSTEME DE L'EPREUVE

6-1 – Les règles du jeu sont identiques à la pratique du football à 8.

6-2 – La durée des rencontres est de trois périodes de 20 minutes.

6-3 – Les équipes sont composées de huit joueurs et de six remplaçants maximum.

Un droit d'engagement est fixé chaque année par le Comité de Direction

### Article 7 - ARBITRAGE

La rencontre est arbitrée par :

1 arbitre central qui est un licencié majeur du club recevant.

2 arbitres assistants qui sont des licenciés majeurs de chaque club en présence.

### **Article 8 – DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Toute équipe impliquée dans un incident, un problème d'incivilité ou de tricherie pourra être exclue directement par la Commission compétente du District.

Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission Départementale Compétente et en dernier ressort par le Comité de Direction du District de l'Indre sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires.

*Adopté par la Comité de Direction du 09/07/2018*